



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question orale n° 1371

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur l'importante épidémie de chikungunya qui sévit actuellement à la Réunion. Face à l'accroissement rapide, au cours de ces dernières semaines, du nombre de personnes atteintes par cette maladie virale transmise par les moustiques, et en raison des conditions climatiques de l'été austral qui favorise leur prolifération et risque d'accroître encore la vitesse de contamination, l'État a décidé de renforcer les moyens d'intervention, jusqu'ici sous-évalués. C'est ainsi que le Gouvernement devrait débloquer une enveloppe d'un million d'euros. Campagnes de communication par voie de presse et amplification de la lutte anti-vectorielle sont les deux grands axes de cette nouvelle phase d'intervention. Ainsi, des conseils sont-ils prodigués à la population sur les moyens de se prémunir contre les piqûres de moustiques. Cette sensibilisation sera d'autant plus efficace que les différents produits répulsifs seront plus facilement accessibles à tous. Il est donc nécessaire, d'une part, que les produits soient disponibles en quantité suffisante dans toutes les communes de l'île et, d'autre part, que leur coût ne soit pas un obstacle, surtout pour les familles les plus modestes. L'expérience de la commune du Port qui non seulement est intervenue régulièrement sur les sites à risques, mais encore a distribué gratuitement, avec le soutien d'un distributeur privé, 130 000 spirales anti-moustiques, s'est révélée, de l'avis de tous, efficace. En effet, alors qu'elle était la plus touchée au début de l'épidémie, la commune du Port a pu désormais la contenir. L'amplification des opérations de démoustication est indispensable. Mais, en sorte de prévenir tout risque pour la santé humaine et l'environnement, on doit augmenter encore la vigilance et la transparence sur les procédés et les produits utilisés. Les précisions du Gouvernement sur ces deux axes d'intervention sont d'autant plus attendues que la rentrée des classes se fera d'ici deux semaines. Il n'existe malheureusement aucun vaccin ni traitement médicamenteux spécifique contre le chikungunya. La prise en charge des personnes touchées par l'infection, notamment des plus faibles d'entre elles, les personnes âgées ou malades, devrait être améliorée. Il est difficile, et parfois impossible, à un organisme déjà affaibli de supporter les fortes fièvres et les douleurs articulaires et musculaires intenses provoquées par le virus. Comme dans toute crise épidémique, la transparence la plus grande est de rigueur. C'est pourquoi elle souhaite également que le rapport de la mission diligentée conjointement par le ministère de l'outre-mer et celui de la santé, en décembre dernier, bénéficie de la plus large diffusion. Elle lui demande d'apporter des réponses à ces différents points, d'une part en sorte d'améliorer le dispositif d'urgence que nécessite l'épidémie actuelle de chikungunya, d'autre part en vue de préparer les moyens d'intervention à long terme contre cette pathologie apparue en 2005 à la Réunion mais qui risque de persister de façon durable.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE CHIKUNGUNYA À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour exposer sa question, n° 1371, relative à la lutte contre l'épidémie de chikungunya à la Réunion.

Mme Huguette Bello. Je souhaite, monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux

personnes handicapées et à la famille, appeler à nouveau l'attention du Gouvernement sur l'importante épidémie de chikungunya qui sévit actuellement à la Réunion et qui concerne, selon toute vraisemblance, plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Au cours de ces dernières semaines, le nombre de personnes atteintes par cette maladie virale transmise par les moustiques s'est considérablement accru, et on peut craindre, en raison des conditions climatiques de l'été austral, une accélération de la vitesse de contamination.

Face à cette évolution, le Gouvernement devrait renforcer les moyens d'intervention jusqu'ici sous-évalués et débloquer une enveloppe d'un million d'euros. Pouvez-vous nous confirmer cette décision ?

Campagnes de communication par voie de presse et amplification de la lutte antivectorielle sont les deux grands axes de cette nouvelle phase d'intervention.

Ainsi des conseils sont-ils prodigués à la population sur les moyens de se prémunir contre les piqûres de moustiques. Cette sensibilisation sera d'autant plus efficace que les différents produits répulsifs seront plus facilement accessibles à tous. Il est donc nécessaire, d'une part, que les produits soient disponibles en quantité suffisante dans toutes les communes de l'île et, d'autre part, que leur coût ne soit pas un obstacle, surtout pour les familles les plus modestes.

L'expérience de la commune du Port qui non seulement est intervenue régulièrement sur les sites à risques, mais encore a distribué gratuitement, avec le soutien d'un distributeur privé, 130 000 spirales anti-moustiques s'est révélée, de l'avis de tous, efficace. En effet, alors qu'elle était la plus touchée au début de l'épidémie, la commune du Port a pu désormais la contenir. L'amplification des opérations de démoustication est indispensable. Mais afin de prévenir tout risque pour la santé humaine et l'environnement, on doit augmenter encore la vigilance et la transparence sur les procédés et les produits utilisés. Les précisions du Gouvernement sur les deux axes de la protection sont d'autant plus attendues que la rentrée des classes se fera d'ici deux semaines.

Il n'existe malheureusement aucun vaccin ni traitement médicamenteux spécifique contre le chikungunya. La prise en charge des personnes touchées par l'infection, notamment des plus faibles d'entre elles - les personnes âgées ou malades -, doit être améliorée. Il est, en effet, difficile et parfois impossible à un organisme déjà affaibli de supporter les fortes fièvres et les douleurs articulaires et musculaires intenses provoquées par le virus.

Comme dans toute crise épidémique, la transparence la plus grande est de rigueur. C'est pourquoi nous souhaitons que le rapport de la mission diligentée conjointement par les ministères de l'outre-mer et de la santé, en décembre dernier, bénéficie de la plus large diffusion.

Monsieur le ministre, il est devenu indispensable et urgent de renforcer les moyens pour enrayer l'épidémie actuelle de chikungunya, qui signifie la maladie des os brisés.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Madame Bello, l'épidémie de chikungunya qui sévit actuellement dans l'Océan indien est, en effet, extrêmement préoccupante. En effet, 7 200 cas ont été signalés à la Réunion et les dernières données font état de 1 100 contaminations rien que pour la semaine dernière.

Vous avez indiqué tout à l'heure, madame la députée, que le chikungunya était une maladie virale transmise par les moustiques. Elle se caractérise par de la fièvre, une fatigue générale et des douleurs musculaires et articulaires intenses qui peuvent persister pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et s'avérer particulièrement invalidantes.

Il en existe également des formes inapparentes. Cette maladie est dans l'ensemble bénigne et aucun cas mortel n'a été rapporté. Néanmoins, vingt cas de complications ont été identifiés.

Afin de suivre avec le plus d'attention possible cette évolution, la direction régionale des affaires sanitaires et sociales - DRASS - a mis en place avec le soutien de la cellule interrégionale d'épidémiologie - CIRE - un dispositif de surveillance de la maladie et de ses éventuelles complications.

En ce qui concerne l'aspect préventif, aucun traitement ou vaccin, vous l'avez rappelé, n'est aujourd'hui disponible. Dès lors, les actions de lutte contre cette maladie se concentrent sur la prévention et la protection des personnes. Le préfet de la Réunion conduit actuellement avec la DRASS un important plan de lutte contre la maladie. Ce plan de gestion de crise vise notamment deux priorités absolues.

La première est de lutter systématiquement contre les moustiques et, donc, la maladie. Le préfet et la DRASS ont déployé dix équipes d'intervention sur le terrain d'une vingtaine de personnes pour démoustiquer,

sensibiliser et informer la population. Le préfet a notamment recouru aux moyens de l'armée pour constituer ces équipes.

Deuxième priorité : la communication auprès de la population sur la maladie - ses conséquences, les voies de contamination, les moyens individuels de protection - mais aussi sur la prévention et la manière dont chacun peut participer à la destruction des gîtes larvaires. Un numéro vert a été mis en place à cet effet : le 0800 110 000.

Le conseil général et les communes se sont mobilisés aux côtés de l'État pour lutter contre la prolifération des moustiques et assurer l'information de la population. Certaines collectivités - vous en avez citées - ont notamment agi pour améliorer la salubrité du territoire, en particulier pour éliminer les déchets, ce qui contribue efficacement à la suppression des gîtes larvaires.

Soyez-en assurée, madame la députée, le Gouvernement est mobilisé pour répondre à cette situation. Il a décidé de débloquer d'importants moyens tant financiers que d'expertise pour appuyer les actions de lutte contre la maladie.

Xavier Bertrand, ministre de la santé, et François Baroin, ministre de l'outre-mer, ont ainsi diligenté en décembre dernier une mission d'expertise technique commune de l'Institut de veille sanitaire, de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail et de l'Institut de recherche pour le développement. Cette mission est coordonnée par un membre de l'Inspection générale des affaires sociales. Elle a procédé, sur place, durant la troisième semaine de décembre à une évaluation approfondie de la situation. Elle analyse actuellement les éventuelles mesures complémentaires qui s'avèreraient utiles et elle remettra son rapport fin janvier 2006.

Le Gouvernement avait déjà par deux fois accru les moyens du service de lutte antivectorielle de la DRASS en octobre et décembre derniers. Il a décidé en janvier de déléguer de nouveaux moyens pour acheter du matériel complémentaire et lancer de nouvelles opérations de communication en direction de la population. Ce sont ainsi 600 000 euros supplémentaires qui sont d'ores et déjà disponibles. Les personnels d'encadrement du service de lutte antivectorielle seront également renforcés avant la fin du mois. Les moyens de l'armée ont été mobilisés pour venir en aide aux équipes sur le terrain.

Par ailleurs le Gouvernement a mobilisé les meilleures capacités d'expertise publique. C'est ainsi que l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé a été associé au plan de communication à l'intention de la population. Un de ses experts nationaux est actuellement sur place cette semaine pour cela.

De plus, l'Institut de veille sanitaire publiera dans les jours qui viennent un document spécial de synthèse des connaissances et des observations les plus récentes sur la maladie, les voies de contamination et les moyens de protection. Ce document constituera un socle de référence pour toute communication sur la maladie, notamment pour ce qui est des messages à l'intention du grand public.

Le Gouvernement - et je réponds là directement à la fin de votre question, madame la députée - entend conduire son action en toute transparence envers les élus et la population. C'est ainsi que la communication se fait et se fera en toute transparence.

Face à une telle situation épidémique, la mobilisation de tous est effectivement requise dans un but commun de lutte contre la maladie. Je me félicite à cet égard de la très importante mobilisation de nombreux maires. De nombreux services municipaux se sont en effet associés aux actions de démoustication et de sensibilisation et d'information des citoyens.

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. J'ai écouté avec beaucoup d'attention votre réponse, monsieur le ministre. Vous savez qu'à terme, 80 % de la population réunionnaise risque d'être atteinte par l'épidémie de chikungunya.

Actuellement, la maladie représente 36 % des congés maladie. L'avenir nous dira si les moyens mis en oeuvre par le Gouvernement sont à la hauteur de la gravité de la situation.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1371

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 372

Réponse publiée le : 18 janvier 2006, page 15

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 janvier 2006